

LE MAGAZINE



la Plagne Tarentaise

ÉTÉ 2017 • N°1 | LE MAGAZINE ANNUEL DE LA PLAGNE TARENTAISE



LA PLAGNE TARENTAISE UN REGARD VERS L'AVENIR

FINANCES

LA PLAGNE TARENTAISE
UNE VISION BUDGÉTAIRE
COMMUNE

TRAVAUX/PROJETS

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
ET CADRE DE VIE DES HABITANTS :
LA COMMUNE INVESTIT POUR VOUS

SOCIAL

LES SERVICES À L'ENFANCE :
GRANDIR ENSEMBLE
À LA PLAGNE TARENTAISE

Un nouveau standard téléphonique a été mis en place pour vous accueillir et vous informer.

Un seul numéro de téléphone pour les 4 communes : 04 79 09 71 52

Tapez 1 - Accueil des 4 mairies > puis tapez le choix de la commune historique de ① à ④

- ① Mairie – commune déléguée
de La Plagne Tarentaise / Macot la Plagne**
BP 04 - 73216 Aime La Plagne cedex
Accueil du public :
Lundi : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 17h00
Mardi à vendredi : 8h00 à 12h00 – 13h30 à 17h00
mairie@laplagnetarentaise.fr
- ② Mairie – commune déléguée de Bellentre**
6 route Napoléon – Bellentre – 73210 La Plagne Tarentaise
Accueil du public :
Lundi à vendredi : 8h30-12h00 – 14h00 à 17h00
mairie-bellentre@laplagnetarentaise.fr
- ③ Mairie – commune déléguée de La Côte d'Aime**
19 route des Dôdes - La Côte d'Aime- 73210 La Plagne Tarentaise
Accueil du public :
Mardi et mercredi : 14h00 à 17h30
Vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
mairie-lacotedaime@laplagnetarentaise.fr
- ④ Mairie – commune déléguée de Valezan**
La DHUIT - Valezan - 73210 La Plagne Tarentaise
Accueil du public :
Mardi : 9h00 à 11h00 – 14h-16h
Mercredi à vendredi : 9h00 à 11h00
mairie-valezan@laplagnetarentaise.fr

Tapez 2 - secrétariat services techniques

Accueil du public :
Lundi : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 17h00
Mardi à vendredi : 8h00 à 12h00 – 13h30 à 17h00
st-macot@laplagnetarentaise.fr

Tapez 3 - secrétariat urbanisme

Accueil du public :
Lundi : 9h00 à 12h00 / Mardi à vendredi : 8h00 à 12h00
secretariat-urba@laplagnetarentaise.fr

Tapez 4 - secrétariat eau et assainissement et son service de facturation

Accueil du public :
Lundi au vendredi : 8h-12h / Lundi, mardi, mercredi : 13h30-17h30
Jeudi : 13h30-16h30
eaux-01@laplagnetarentaise.fr

Tapez 5 - police municipale

Pour les stations de Montchavin La Plagne et La Plagne : 04 79 09 22 10
pm@laplagnetarentaise.fr

Tapez 6 - secrétariat finances

Accueil du public :
Lundi : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 17h00
Mardi à vendredi : 8h00 à 12h00 – 13h30 à 17h00
finance@laplagnetarentaise.fr

Les bibliothèques de La Plagne Tarentaise

Bibliothèque de Bellentre

Mercredi et vendredi : 17h30 à 18h30
Adhésion : Gratuit

Bibliothèque de La Côte d'Aime

Mercredi : 14h à 18h / Vendredi et samedi : 15h à 19h
Adhésion : Gratuit

Bibliothèque de Valezan

Mardi : 9h-11h et 14h-16h / Du mercredi au vendredi de 9h à 11h
Adhésion : Gratuit

Bibliothèque de Macot la Plagne

Mardi : 10h-12h / Mercredi, vendredi, samedi : 16h30 à 18h30
Adhésion : Gratuit

Bibliothèque de La Plagne - Plagne Centre

Saisons Lundi : 15h00 à 18h30 / Mardi : 15h00 à 18h30
Jeudi : 16h30 à 18h30 / Vendredi : 10h00 à 12h30

ATTENTION EXCEPTIONNEL ÉTÉ 2017

Lundi : 15h00 à 18h30 / Mardi : 15h00 à 18h30 / Vendredi : 16h00 à 18h30
Intersaison : Mardi : 15h00 à 17h30 et jeudi : 16h30 à 17h30
Adhésion : Gratuit



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Mes chers concitoyens,

Voilà 18 mois, les communes de Valezan, La Côte d'Aime, Bellentre et Macot La Plagne ont fait le choix de fusionner et de créer la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise. Cette décision s'est appuyée sur une volonté des élus de conserver leur libre choix, sans schéma imposé par l'État. Elle aura également permis d'éviter la perte financière de DGF imposée aux communes qui font le choix de ne pas fusionner, soit une perte de 2 M€ pour les 3 années 2016, 2017 et 2018. L'équipe municipale s'est immédiatement mise au travail, et a élaboré son Plan Pluriannuel d'Investissement, véritable feuille de route qui permet de tenir les engagements politiques du mandat tout en respectant les contraintes budgétaires et les orientations financières fixées par le conseil municipal.

Notre projet politique repose sur des valeurs et des convictions qui se traduisent au quotidien par une méthode et des actions nécessaires et courageuses pour le bien être de notre commune, un travail commun dans le respect des uns et des autres, la garantie de l'identité des communes historiques et l'expression d'une volonté forte d'agir ensemble pour un développement harmonieux du territoire dans l'intérêt de tous ses habitants.

Il s'agit d'un travail d'équipe, les adjoints sont investis de vraies délégations qui reposent sur la confiance. Ces délégations donnent à chacun d'eux les moyens de mener à bien les projets qui relèvent de leur compétence. Je tiens à adresser mes plus sincères remerciements à l'ensemble des élus qui par leur engagement ont à cœur de servir leurs concitoyens et de faire évoluer leur cadre

de vie. Ensemble nous avons privilégié la concertation, et le dialogue lors des commissions et des comités de pilotages, et cette position commune a été récompensée par l'aboutissement de dossiers complexes.

Ce dialogue et cette concertation concernent aussi nos associations : elles sont écoutées, associées et leurs demandes sont dans la mesure de nos possibilités prises en compte. Mes sincères remerciements :

- aux présidents d'associations et bénévoles qui assurent des animations tout au long de l'année et maintiennent le lien social,
- à l'ensemble des acteurs économiques de notre commune qui s'investissent au quotidien ;
- à toutes les personnes qui ont accepté d'apporter leur contribution éclairée dans les différentes commissions auxquelles elles consacrent de leur temps.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des employés communaux qui apportent leur savoir-faire au bon fonctionnement des différents services, parfois avec des délais contraints, souvent dans des conditions climatiques difficiles, mais toujours présents et dans le respect des valeurs du service public ; De nombreuses missions et beaucoup d'ouvrages sont réalisés par nos agents, et il est important de souligner que c'est également leur talent qui permet au quotidien d'embellir notre commune et de contribuer au bien-être et à la sécurité des habitants.

Je vous réitère mes remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée, et vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture de ce magazine, ainsi qu'un très bel été.

Jean-Luc Boch,
maire de La Plagne Tarentaise



Mesdames, Messieurs, chers « Tarentains-Plagnards »,

Jour après jour, acte après acte, rencontre après rencontre, nous œuvrons communément pour améliorer notre cadre de vie et développer les relations humaines. À travers ce 1^{er} magazine de La Plagne Tarentaise, vous découvrirez ce que le Conseil Municipal, les élus, les services et vos associations locales entreprennent pour vous. Il faut toujours un brin de folie pour forger un destin, nous l'avons fait ensemble avec la commune nouvelle. Réalisations d'aujourd'hui ou projets pour demain, nous avons à cœur de donner le meilleur de nous-mêmes pour faire de notre beau territoire un espace toujours plus agréable à vivre.

Dans ce contexte mouvementé et déstabilisant de réorganisation pour les concitoyens et pour le personnel communal, nous nous attachons à porter une attention toute particulière au respect de chacun.

Un grand bravo à toutes celles et ceux qui s'engagent pour les autres, il n'est pas tâche plus difficile mais aussi plus épanouissante. À mes collègues élus, à tous les bénévoles de nos associations, et à l'ensemble des services, je veux exprimer ma reconnaissance pour tout ce qu'ils accomplissent sans toujours en être remerciés.

Je vous invite également à ne pas manquer les grands rendez-vous de cet été, la 6000D, la fête du Plan d'Eau, ainsi que toutes les animations qui vous sont proposées par l'Office de Tourisme de la Grande Plagne.

À toutes et tous je vous souhaite un très bel été et une bonne lecture de ce magazine.

Pierre Gonthier,
maire de la commune déléguée de Valezan



Mes chers concitoyens,

Les élus locaux que nous sommes, œuvrons chaque jour et au plus près des habitants pour défendre et faire vivre nos communes, qui par l'intermédiaire des nouvelles lois votées, subissent des réformes sans précédent des institutions : découpage des territoires, regroupements, transfert obligatoire de certaines compétences aux communautés de communes, ainsi que de nouvelles obligations et compétences jusqu'ici assumées par les tribunaux ou les services de préfecture (État civil, encaissement des PV...)

Tout cela évidemment sans compensation financière, alors que depuis plusieurs années, nous constatons une diminution drastique de nos dotations pour participer à la réduction du déficit public généré par nos gouvernements successifs.

La création de la commune nouvelle nous a permis d'éviter la perte de dotation pour les années 2016 à 2019, mais également de mutualiser nos techniciens, afin d'apporter à la population des prestations de qualité, et de réaliser des travaux en interne, impossibles jusqu'alors, permettant ainsi la réalisation d'économies importantes.

La proximité, le lien social, le service public, telles sont les valeurs que les élus défendent, et je profite de ce magazine pour remercier mes collègues élus, ainsi que les bénévoles qui œuvrent au quotidien pour qu'il fasse bon vivre dans notre commune déléguée de La Côte d'Aime. À toutes et tous je vous souhaite un excellent été.

Daniel Renaud,
maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime



Les communes telles que nous les connaissons aujourd'hui proviennent de l'héritage de 1789 et les paroisses de l'Ancien Régime ont laissé place, peu ou prou, aux périmètres actuels. Depuis plus de deux siècles, nos quatre communes ont été administrées d'une manière spécifique. La fusion voulue en 2015, en vigueur depuis le 01/01/2016 est une transformation majeure dans la gestion de nos collectivités. Nos différences et nos ressemblances ont nécessité une année d'organisation et de coordination.

La force de La Plagne Tarentaise, pour ma part a été souhaitée pour trois grandes raisons :

- Atteindre un seuil minimum d'agents et réunir les connaissances et compétences indispensables aux nombreux défis de demain.
- Ainsi la commune est plus efficace et au rendez-vous pour des habitants qui sont de plus en plus en attente de services et face à une administration étatique trop lourde.
- Enfin les avantages financiers permettent notamment de sécuriser nos budgets.

Demain nous devons continuer à travailler, sans compter notre énergie, pour vous apporter le meilleur.

Ensemble nous serons plus forts mais nous devons veiller à sauvegarder nos services de proximité. La Plagne Tarentaise est une commune nouvelle, née d'un vrai projet partagé (la charte), sa mise en route est complexe mais passionnante.

Pour les sceptiques de la fusion des communes, je tiens à leur disposition la baisse des dotations de l'État et l'augmentation des prélèvements de l'État qui vont faire mourir à petit feu les communes isolées.

En ce qui concerne la commune déléguée de Bellentre : L'agrandissement du cimetière nécessaire va s'achever cette année, nous avons essayé de le rendre le plus agréable possible. Cette année la station de Montchavin-La Plagne a vu des constructions neuves tant à Montchavin qu'aux Coches. L'urbanisation maîtrisée devrait permettre pour les parcelles communales non vendues de garantir l'occupation avec un modèle juridique de bail à long terme. D'autres projets sont en cours. Je salue l'efficacité de la commission urbanisme pour son efficacité dans le suivi de ces dossiers. L'essai de la patinoire synthétique n'a pas été concluant, par conséquent cette activité est simplement arrêtée. Les finances ne nous permettent plus de supporter des charges disproportionnées dans des activités qui sont très peu fréquentées. Nous continuons nos efforts au niveau du stationnement, Montchavin a profité des excédents de terre du dernier projet immobilier. Ces places supplémentaires devraient faciliter l'accueil des vacanciers.

Les recettes de la taxe de séjour diminuent de manière inquiétante, la location oblige le propriétaire à payer cette taxe. Ces sommes manquent dans notre budget. Les élus des communes de la Plagne ont décidé d'intervenir sur ce manque à gagner.

Le plan pluriannuel du domaine skiable a été revu et acté par le SIGP. Cette deuxième version est nettement plus favorable car la direction de la SAP a négocié un plan de plus de 200 millions d'euros auprès de la Compagnie des Alpes. Ne nous trompons pas, ce plan sera possible, si et seulement si, le chiffre d'affaires de la SAP tient ses promesses. Je rappelle aussi que seul le SIGP a la compétence en matière de domaine skiable et non les communes, malgré les théories de certains sites internet, le seul décideur reste le SIGP. En effet les conseils municipaux donnent un avis consultatif. Si le passé a montré que chaque commune tirait la couverture à soi sans cohérence globale, ce temps est révolu, le domaine skiable doit être organisé dans son ensemble et sans faire une course effrénée à l'installation de câbles. Comme toujours il faut trouver un compromis, les solutions choisies ne sont pas parfaites, j'en conviens le premier. Toutefois l'avenir de notre outil de travail ne doit pas être victime des intérêts privés. Une réunion publique sera organisée sur ce thème du domaine skiable afin que chaque bonne volonté puisse se rendre compte du plan en vigueur et faire part de ses commentaires. En ce qui concerne les impôts, sujet majeur, à ce jour les taux d'imposition de Bellentre sont bas, les élus de La Plagne Tarentaise ont convenu d'un lissage des taux sur douze années. Ce compromis permet à Bellentre d'avoir une faible augmentation des taux de 2 à 3% si les projets restent en l'état. Je remercie les élus de La Plagne Tarentaise qui ont accepté notre proposition. L'habitat permanent devra vite prendre place dans nos projets déjà inscrits au PLU, le lotissement de Bonconseil et le petit projet de Montchavin seront discutés cette année. Nos écoles se vident et l'emploi devient difficile, ces nouvelles possibilités d'hébergement devraient aider les jeunes familles. Enfin la requalification des Coches et l'apport d'attractivité sont au cœur de nos projets. Le village des Coches totalement dépendant d'un loueur, à une époque, doit s'adapter aux défis de demain. Le conservatisme doit laisser place à l'imagination et aux infrastructures différenciantes. Les acteurs économiques sont intégrés dans les groupes de travail qui aboutissent aux décisions votées par les élus.

Lors des réunions publiques organisées aux Coches, nous avons proposé le projet d'une association foncière urbaine qui intégrerait les propriétaires de Montchavin et des Coches. Ce projet sera remis devant la représentation communale. Je pense que les relations avec les propriétaires sont primordiales, elles représentent des enjeux majeurs, nous devons tous aller dans le sens de l'intérêt général, même si nos positions respectives peuvent être parfois différentes.

Merci pour le travail et l'implication de tous les agents de la Plagne Tarentaise, l'énorme chantier de la commune nouvelle est chronophage, sans l'engagement des agents communaux la fusion n'aurait pas été possible.

Je ne peux conclure sans avoir une pensée à celles et ceux qui nous ont quittés, encore trop nombreux cette année. Je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente saison d'été. Bien fidèlement

Anthony Favre,
maire de la commune déléguée de Bellentre

LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES : NOS ÉQUIPES ONT DU TALENT

Depuis février 2017, les agents des services techniques des quatre communes déléguées embauchent tous les matins au centre technique municipal de la Grangette, commune déléguée de Macot La Plagne.



BELLENTRE

Création d'un parking à l'entrée de Montchavin

Il s'est avéré nécessaire de réaliser des places de stationnement supplémentaires à Montchavin La Plagne, afin de pallier un manque et également pour des raisons de sécurité. Profitant d'un surplus de terre provenant du terrassement d'un chantier, la commune a ainsi réalisé 30 places de parking le long de la route départementale à la sortie de Montchavin.



Travaux du cimetière

La commune historique de Bellentre avait décidé en 2015 d'agrandir son cimetière. Les travaux porteront sur la création d'un ossuaire, d'un jardin du souvenir, d'un espace pour les tombes en «pleine terre», d'un espace pour les cavurnes et d'un oratoire. Le phasage prévoit la réalisation des terrassements et des murs d'enceinte en 2016, et des aménagements en 2017. Le budget prévu pour cette opération s'élève à 210 500 € avec une subvention du Conseil Départemental de 43 743 €.

Tennis des Coches

En 2017, les tennis des Coches ont été complètement rénovés et seront prêts pour début août.





Salle des fêtes

La première tranche des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Bellentre s'est achevée cet automne. Ce chantier est issu d'une collaboration efficace des services techniques des communes historiques de Macot Plagne, La Côte d'Aime, Bellentre et Valezan. Certains ont réalisé les travaux de plomberie-sanitaire et le parement en pierres, les autres se sont occupés des travaux de maçonnerie, peinture, ponçage, vitrification du parquet et habillage lambris. Le plateau du bar a été réalisé en commun par les agents en charge des travaux de menuiserie des 4 communes. Seuls les travaux de



pose de revêtement de sol et du remplacement de la porte « issue de secours » ont été réalisés par des entreprises extérieures. Le coût des travaux de la première tranche s'élève à 24 000 €. Les travaux se poursuivront en 2017 par le changement du faux-plafond et des éclairages.



Aménagement place des Commerces aux Coches

Un kiosque, entièrement réalisé par le fleuriste de la commune déléguée de Bellentre, a été installé sur la place des commerces de la station des Coches.



Rond-Point des Coches

Ce rond-point entièrement réalisé par le fleuriste de la commune déléguée de Bellentre a été terminé en 2016. L'aménagement de ce rond-point symbolise les portes de Paradiski.

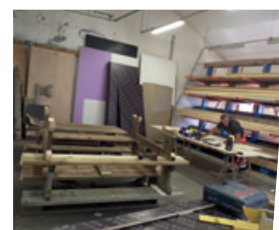
Aire de jeux

Une nouvelle aire de jeux a été installée aux Coches, en plein centre du village. Les travaux de terrassement ont eu lieu au cours de l'automne 2015, et ont été réalisés par une entreprise extérieure. Au printemps 2016, les employés de la commune ont ainsi pu mettre en place le sol amortissant, les jeux et le périmètre de protection. Le coût des travaux s'élève à 45 000 €.

Une nouvelle aire de jeux a aussi été aménagée au chef-lieu de Bellentre en 2017.

Les réalisations des services techniques

Durant l'hiver, les services techniques s'activent pour améliorer le cadre de vie et l'environnement du village et des habitants. Cet hiver, ils ont confectionné notamment des tables, des bancs, des barbecues et des passages canadiens (pistes VTT). Quant aux espaces verts, ils ont fabriqué et amélioré des jardinières en vue du fleurissement au printemps.



VALEZAN



L'auberge

Chaque année la commune fait l'effort de maintenir la qualité de l'hébergement et de la restauration dans l'auberge. En 2017, les travaux ont porté notamment sur la rénovation de l'électricité du bar et de la salle de restaurant avec la mise en place d'ampoule LED. Un rajeunissement des faïences et des surfaces de travail (cuisine en inox afin de respecter les normes sanitaires) de la cuisine a également été réalisé. Afin de répondre à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), des travaux pour aménager son accès ont été effectués.

Abri

Pour compléter l'offre d'hébergement de l'auberge communale «Le Valezan», un local pourra servir d'abri aux motos et aux vélos leur permettant ainsi de faire étape en faisant dormir leurs engins au sec.



Cour de récréation

Une nouvelle cour de récréation haute en couleur a été réalisée pour les élèves de l'école de Valezan avec des espaces ludiques peints pour leur plus grande joie.

La fruitière

Les locaux de l'ancienne mairie ont été transformés en appartement : grâce à des artisans locaux et aux services techniques, un petit appartement d'une quarantaine de m² a pu être mis en location au mois d'octobre 2016 et les toilettes de la salle polyvalente ont été mises aux normes handicapées.



LA CÔTE D'AIME

Refuge de la Balme

Dans le cadre de l'entretien annuel du refuge de la Balme, des toilettes, avec raccordement à la fosse septique, ont été installées. Ces dernières seront utilisables uniquement durant la saison estivale.

Les services techniques ont également aménagé les abords du refuge et ont changé le bassin.



Chalet du Foran

Ce chalet de berger idéalement situé dans la vallée du Foran au cœur du versant du Soleil appartient à la commune déléguée de la Côte d'Aime qui le met en location durant la saison estivale. Pour 2017, des travaux d'améliorations sont prévus pour un meilleur confort des usagers.



Aire de pique-nique de Nant Signalant

Deux plateformes au Nant Signalant ont été aménagées afin d'accueillir des barbecues et de réaliser ainsi une belle aire de pique-nique avec les tables déjà existantes.



Bibliothèque

Instaurée par Françoise Causse, il y a plus de 40 ans, la bibliothèque est un service municipal incontournable de la commune.

La bibliothèque de La Côte d'Aime s'est refaite une beauté cet automne. Sol, plafond, murs, éclairage, tout a été repensé afin de vous proposer un espace plus chaleureux. Fini les pieds tous froids sur le carrelage et les chaises inconfortables, place à la couleur et aux espaces cosy de lecture.



Jardin du souvenir

Un jardin du souvenir a été réalisé en 2016 au cimetière de La Côte d'Aime.

MACOT LA PLAGNE



Cinéma de Plagne Centre

La commune de La Plagne Tarentaise a investi 908 000 € dans le réaménagement de la salle de cinéma de Plagne Centre. L'objectif est de pouvoir utiliser cette salle pour l'accueil des spectacles, des conférences, des séminaires, des comités de courses, tout en conservant sa fonction de salle de cinéma. Les travaux ont donc permis la mise en conformité du système audio et vidéo. En parallèle, des travaux de mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite ont été réalisés depuis la salle jusqu'aux galeries des Écrins. Un ascenseur extérieur sera mis en service dès l'été 2017.

Ancienne scierie

L'ancienne scierie à l'entrée du village a été démolie fin 2015 pour un coût de 10 980 €. En effet, la collectivité a eu l'opportunité d'acquérir ce tènement situé sur une zone à urbaniser, en vue de la réalisation d'un projet futur. Cela a permis également d'ouvrir l'espace de l'entrée du village.



Police municipale

Deux bureaux de police municipale existent déjà sur la commune, à La Plagne et à Montchavin La Plagne. En créant un nouveau poste au chef lieu de Macot, les élus ont souhaité répondre à une forte demande de la population de bénéficier d'une présence policière sur la vallée et notamment sur le secteur La Plagne Tarentaise Vallée. Ce bureau, d'un coût de 18 620 €, va également permettre aux agents de travailler dans de meilleures conditions.



Stationnement

Au cœur du village, les élus ont souhaité créer un centre bourg et aérer ce lieu. Il a donc été décidé de procéder à la démolition de la maison qui empiétait sur la route départementale. Ceci a permis d'assurer la sécurisation du chef-lieu, de modifier le tracé de la RD221 et surtout de créer de nouveaux stationnements. Aujourd'hui, cet emplacement propose des places de parkings avec un bel espace de verdure.

Ces travaux ont coûté un peu plus de 50 000 € et ont eu lieu à l'automne 2015.

La commune historique de Macot La Plagne souhaite développer le stationnement sur le chef-lieu pour le confort des habitants. À ce titre, différents parkings ont été créés dans le village : dans la rue du Clos, à Sangot (initié par l'ancien mandat et terminé en 2015), dans la rue des Poiriers (3/4 places) et devant le bâtiment La Verdache (3/4 places de stationnement). En altitude, de nouveaux stationnements ont été réalisés au parking couvert de Plagne Soleil (200 places depuis début 2016).

Enfin une aire de stationnement pour camping cars de 40 places a été créée en bordure de piste à Plagne Villages.

Le front de neige de Plagne Centre

La commune a souhaité requilifier le front de neige de Plagne Centre pour des raisons esthétiques et surtout de sécurité. Le cheminement piéton le long du front de neige a été séparé du passage des skieurs. Les murets, datant de la création de la station et dans un état vétuste, ont ainsi été entièrement repris, ainsi que la voirie. Un réseau d'eaux pluviales a également été mis en place afin de protéger galeries et immeubles. Un réseau d'éclairage public a été créé tout le long du cheminement piéton. À terme, un système de vidéo-protection sera mis en place. Afin de faciliter l'organisation des manifestations et des animations sur le front de neige, il est prévu d'installer un système de sonorisation. La place du chaudron a été entièrement réaménagée de manière ludique et accueillante pour une utilisation hivernale et estivale avec l'installation des jeux d'enfants dès le printemps et ce jusqu'à l'automne. La commune de La Plagne Tarentaise a investi 1 384 000 € pour ces travaux.



Le bike park... Le plein de sensations

Le VTT est revenu en force à La Plagne dès l'été 2015. En plus des pistes déjà existantes (Roche de Mio et descente vallée), un bike park a été réalisé sur le secteur du Colorado à Plagne Centre avec 3 parcours pour le VTT descente (2 pistes vertes et une piste bleue). Pour l'été 2016, le Bike Park de La Plagne s'est offert trois nouvelles pistes : Une noire, une rouge et une bleue très ludiques. Les élus ont souhaité inscrire dès 2014 dans son programme pluriannuel d'investissement une enveloppe annuelle de 70 000 € dédiée au développement des pistes VTT aménagées. Pour 2017 une dernière piste bleue est née : la Chinook. Dans le cadre d'une collaboration entre l'office du tourisme, le SIGP et la commune, 4 patrouilleurs VTT, encadrés par du personnel OT, ont été embauchés pour s'occuper de la sécurité et l'entretien des pistes.



DERNIÈRE MINUTE

Pump track

Nouveauté 2017 : un espace Pumptrack de 1300 m² à Plagne Bellecôte. Deux parcours : initiation (300 m², 50 m) et sensation (1000 m², 200 m). Cette offre s'adresse à tous les âges, tous les niveaux, en VTT, BMX, trottinette, skateboard, roller ou draisienne.



Via ferrata

La via ferrata des Bourtes à Belle Plagne a été ouverte au public le 13 juillet 2015. D'une longueur de 600 mètres, ce nouveau parcours a permis aux passionnés de montagne de faire le plein de sensations tout en découvrant des paysages magnifiques. De plus, cette via Ferrata est adaptée au système de ligne de vie continue Aeroligne qui permet aux pratiquants de progresser sans avoir à défaire ou à changer la connexion d'un jeu à l'autre. Au vu du succès rencontré dès son ouverture, deux tyroliennes prévues au projet initial ont été réalisées dès l'été 2016.

LA PLAGNE TARENTEAISE

UNE VISION BUDGÉTAIRE COMMUNE

Vote du plan pluriannuel d'investissement 2017-2020 (PPI) et de la Prospective financière par le conseil municipal de La Plagne Tarentaise. Près de 42 millions d'euros pour préparer l'avenir sans augmenter la pression fiscale.

Les élus de La Plagne Tarentaise ont voté le Plan Pluriannuel d'Investissement le 6 février 2017, ainsi que la prospective financière de la commune nouvelle ; Cette feuille de route élaborée par l'équipe municipale dans chaque commune historique décrit les projets qui seront menés, les investissements qui seront consentis pour les 4 années à venir, et les moyens de financements mis en œuvre.

L'objectif des élus de La Plagne Tarentaise est, en effet, de maintenir le « cap » qu'ils se sont ensemble fixés,

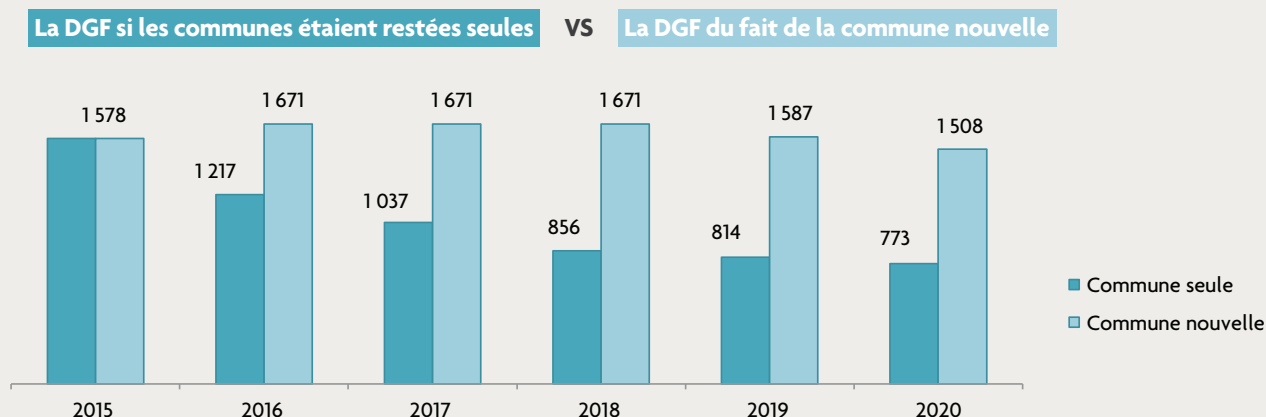
lors de la fusion des 4 communes, à savoir « garantir le niveau d'investissement indispensable à la station de La Plagne et offrir aux habitants de la commune nouvelle le développement attendu pour leurs communes historiques, en évitant un accroissement de la pression fiscale pour les contribuables ».

Le conseil municipal s'est engagé à présenter chaque année à ses habitants les réalisations et les nouveaux enjeux, et à mettre ainsi à jour les éléments financiers indispensables aux prises de décisions des élus.

Bilan financier de la fusion des 4 communes

La création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2016 a gelé la baisse des dotations de l'État (DGF), permettant ainsi d'éviter une perte de 1 903 000 € pour les 3 premières années ; À ce maintien financier s'ajoute un gain (bonus annuel de 5 % accordé par l'État) de 93 000 € par an pendant ces 3 ans soit 279 000 € en plus au bénéfice de La Plagne Tarentaise ;

Pour le moment, les annonces du gouvernement confirment le maintien de ce dispositif jusqu'en 2020, ce qui permettrait de maintenir ce gain au-delà des montants annoncés lors de la fusion au 1^{er} janvier 2016. (Pour mémoire les élus avaient alors annoncé une opération financière positive pour la commune de 1 800 000 €, elle est estimée aujourd'hui à 3,4 M €).



La « non perte » lié au passage en commune nouvelle atteint en cumulé sur 2016-2020 la somme de 3,41 M €



Le plan pluriannuel d'investissement de La Plagne Tarentaise

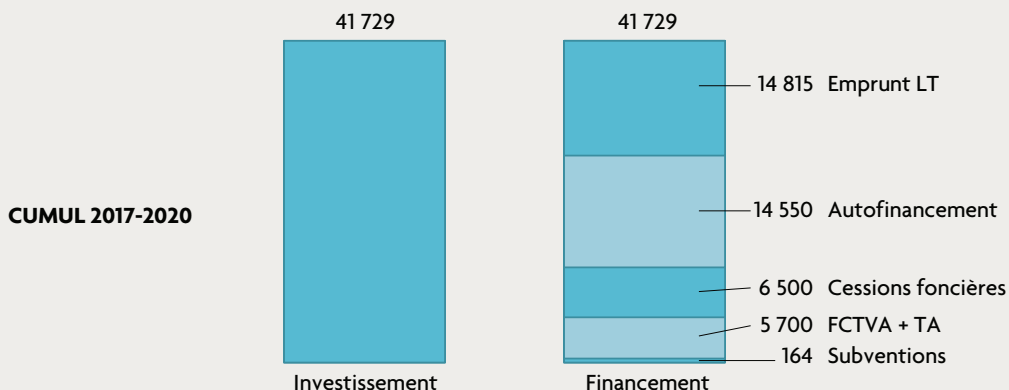
Développement local et soutien de l'activité économique touristique :
axes primordiaux des 4 prochaines années.

42 M € de projets de 2017 à 2020 : Un niveau d'investissement à la mesure des ambitions de La Plagne Tarentaise, sans accroissement de la pression fiscale, et avec un recours maîtrisé à l'emprunt, tels sont les enjeux que se sont fixés les élus de La Plagne Tarentaise.

La dynamisation de la commune, mais également la volonté de garantir un cadre de vie agréable, sont les orientations majeures de la politique municipale ; Cette volonté politique clairement affichée se concrétise par des projets

qui sont déjà pour certains visibles et opérationnels, et pour d'autres en cours de réalisation ou d'étude ; C'est le cas notamment des équipements sportifs et de loisirs, tant en altitude que dans les villages : Place Perrière (Plagne Centre), Front de neige et cinéma (Plagne Centre), Bains de Belle Plagne, sentiers piétons et VTT (stations, Valezan, La Côte d'Aime), mais également des aménagements destinés au logement et à l'amélioration du cadre de vie des habitants : Lotissement de Bon conseil, Parkings (La Côte d'Aime), déviation du chef-lieu (Macot), Bibliothèque (La Côte d'Aime), Restaurant scolaire (La Côte d'Aime, Bellentre)...

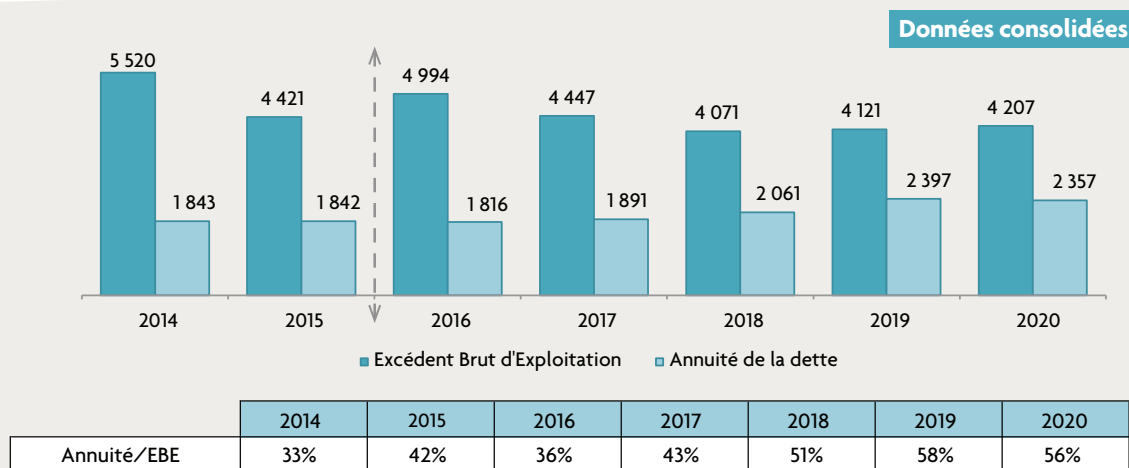
Données consolidées



La prospective financière : véritable outil de cadrage permettant à La Plagne Tarentaise de maintenir les objectifs fixés par les élus

La capacité de réaliser le Plan Pluriannuel d'Investissement, et donc de mener à bien les projets portés par les élus de la commune nouvelle, est conditionnée au maintien d'un EBE annuel (Excédent Brut d'Exploitation) proche de 4,2 M€, garantie de la bonne tenue des comptes pendant la durée de réalisation des investissements, mais également au-delà soit après 2020. Le Plan Pluriannuel d'Investissement prévoit tous les travaux souhaités pendant la mandature, sachant bien entendu, que toute nouvelle réforme donnera lieu à un réajustement des recettes, et que toute modification des équilibres financiers de la prospective donnera lieu

à de nouveaux arbitrages. Dans le scénario présenté le 06 février lors du vote du Débat d'Orientations Budgétaires, le recours à l'emprunt représente 35 % du financement des projets du mandat, sachant que l'objectif par rapport à ce cadrage est bien entendu d'optimiser les réalisations en fonctionnement et en investissement afin d'aboutir à des ratios plus favorables, qui permettront de limiter le recours à l'emprunt, et donc de désendetter la commune. À ces conditions, la prospective permet de maintenir des ratios financiers satisfaisants sur l'ensemble de la période (l'annuité consommerait 56 % de l'EBE en 2020 - le seuil d'alerte étant 80%)



Annexes :

lien vers le CA 2016 et le BP 2017 (site mairie)

Lexique :

EBE : excédent brut d'exploitation : indicateur de la santé financière d'une entreprise ou d'une collectivité, c'est le solde : recettes réelles – dépenses réelles (hors opérations d'ordre et amortissements), et qui permet de couvrir l'annuité de la dette. Le seuil d'alerte pour une collectivité est déclenché lorsque ce ratio dépasse 80 %.

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement.

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement : Inscription dans un programme des projets de la mandature, chiffrés et présentés sous forme de tableau, en tenant compte des années de réalisation.

Prospective Financière : présentation sous forme synthétique de l'ensemble des

dépens et recettes de fonctionnement et d'investissement sur une durée prédéfinie (6 ans maximum) – la prospective financière (business plan pour une entreprise) permet de fixer un cadre financier délimitant les limites à ne pas dépasser en termes de dépenses eu égard aux recettes mobilisables ;

DOB : Débat d'Orientations Budgétaires : procédure budgétaire imposée aux collectivités de plus de 3500 habitants, et qui consiste à organiser un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci par l'assemblée. La forme étant libre, La Plagne Tarentaise a fait le choix d'une prospective financière, qui est l'une des formes les plus élaborées et complètes existantes.

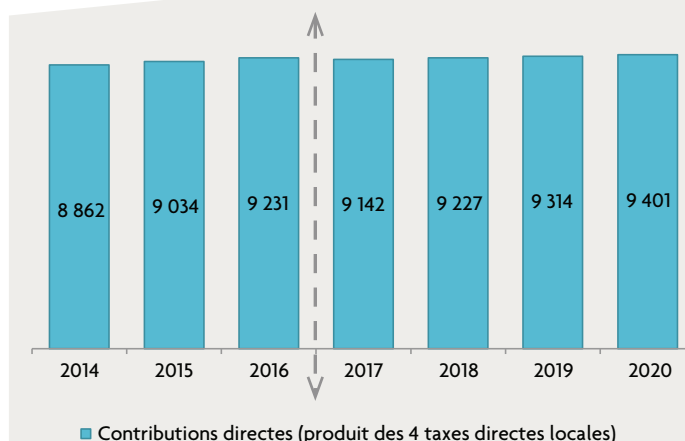
FCTVA : Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils

Prudence et rigueur : les deux garantes de la réussite des projets de La Plagne Tarentaise

La volonté de l'équipe municipale est de ne pas accroître la pression fiscale des habitants, déjà affectés par la crise économique et les réformes fiscales et sociales. La prospective présentée et votée au conseil municipal du 06 février dans le cadre du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) s'équilibre donc sans augmentation de la fiscalité directe locale jusqu'en 2020, ce qui signifie pas d'augmentation des recettes fiscales. L'ensemble des recettes qui financent le PPI a donc été chiffrée avec une grande prudence.

Dix-huit mois après la création de La Plagne Tarentaise, le bilan financier, lié notamment au maintien de la DGF, est clairement positif, la fiscalité est encadrée avec un lissage des taux des quatre communes sur 12 ans, supprimant ainsi le « choc fiscal » que craignaient certains administrés.

Les dépenses sont examinées régulièrement par la commission des finances, composée de l'ensemble des élus de La Plagne Tarentaise en charge des finances, garants de la bonne tenue des comptes publics. Les élus de La Plagne Tarentaise bien que décidés à mener une dynamique d'investissement ambitieuse, respectueuse des programmes des communes historiques, se sont engagés à mener une gestion rigoureuse et responsable des fonds et biens publics. Une maîtrise de la fiscalité locale, un travail de fonds sur les dépenses et recettes de la commune, une



Évolution des 4 Taxes directes locales pour les 4 communes (cumul des recettes avant et après la fusion)

Taxe d'habitation, Taxe foncière et Cotisation foncière des entreprises (ancienne TP)

recherche des marges de manœuvres nécessaires au financement des investissements, un recours à l'emprunt mesuré, et une prise en compte des contraintes financières imposées par l'État sont les éléments clés du plan d'action et de mobilisation des ressources de l'équipe municipale. Le prochain bilan sera présenté en fin d'année, au moment vote du DOB 2018 et de la mise à jour de la prospective financière.

ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques. Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L. 1615-6 du CGCT est de 16.404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1er janvier 2017.

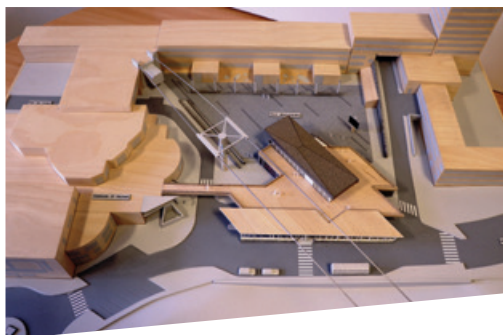
TA : taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. Perçue par les communes ;

Autofinancement : L'autofinancement résulte du solde positif entre recettes réelles de fonctionnement (RRF) et dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Il permet d'assurer le remboursement de l'annuité de la dette (obligation réglementaire) et, pour le surplus, de financer les dépenses d'équipement propres et les subventions d'équi-

pement versées. Budgétairement, l'autofinancement se traduit par des opérations d'ordre de section à section. Il permet d'analyser la santé financière de la collectivité.

Emprunts LT : Contractés pour les investissements structurants - Un emprunt est une dette financière à long terme, alors que les dettes à moyen et court terme sont habituellement appelées « crédits ». Un emprunt est une dette résultant de l'octroi de prêts remboursables à terme (fonds versés en vertu de dispositions contractuelles à l'exception des concours bancaires courants) qui participent, concurremment avec les capitaux propres, à la couverture des besoins de financement durable de l'entreprise.

Subventions : La commune peut percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'Europe, l'État, de la région et du département, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale (articles L. 2331-4 et L. 2331-6 du CGCT). Les dépenses doivent être éligibles (subventionnables) et s'inscrire dans des programmes et/ou projets prévus par les financeurs.



La requalification de la Place Perrière à Plagne Centre

L'objectif de ce réaménagement est de revaloriser et d'identifier le cœur de la station de Plagne Centre. Ce projet permettra notamment d'améliorer les conditions d'accueil de la clientèle avec la création d'une véritable gare routière couverte ainsi que le transfert de l'accueil de l'office de tourisme sur la place Perrière pour

une meilleure visibilité. Le souhait est également de valoriser la vue panoramique sur le Mont Blanc et l'ensemble des sommets, et de retrouver une ambiance de place de village animée. De nombreuses activités sont prévues telles qu'un bowling, un bar panoramique, une maison du patrimoine et des « Mines de montagne », une pati-

noire de glace naturelle (concept city stade l'été et mise en glace l'hiver), et bien d'autres offres... Enfin, l'installation d'écrans géants pour la retransmission d'événements sportifs contribuera à l'ambiance de ce lieu stratégique. Les travaux débuteront en mai 2017 pour une livraison prévue en décembre 2018.



Sentiers

Le versant du soleil est un lieu idéal pour les promenades et pour les randonnées plus sportives, à pied ou sur deux roues. Un énorme travail de balisage, de signalétique est en cours afin d'accueillir au mieux les touristes et les locaux nombreux à apprécier la vue sur toutes les montagnes et stations d'en face.



Les Bains de Belle Plagne

Le 19 janvier 2015, l'explosion d'un ballon d'eau chaude détruisait une partie du bâtiment de Belle Plagne, dont le centre de forme.

La nécessaire reconstruction de cet équipement, indispensable pour la station, a conduit les élus à mener une réflexion afin d'imaginer un projet novateur : « les Bains de Belle Plagne » qui réponde aux attentes

de la clientèle : Bien-être, confort et remise en forme... Complémentaire à la piscine de Plagne Bellecôte, cet outil permettra ainsi de proposer l'offre la plus complète possible.

Les Bains de Belle Plagne regrouperont un espace Premium avec sauna, hammam, soins et une zone

aqua ludique (buses massantes, jacuzzi avec vue sur les montagnes, sièges à bulles, cascades..).

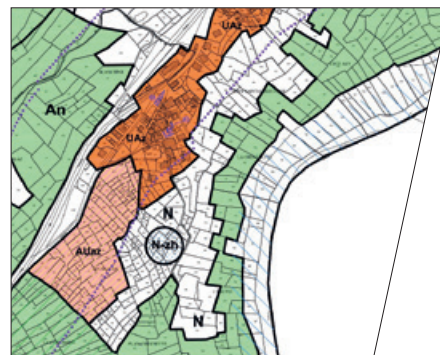
Les travaux ont déjà débuté. Il est prévu une ouverture en plusieurs étapes durant l'année 2018 pour une ouverture complète en fin d'année 2018.

Le projet de lotissement de Bonconseil

L'objectif principal de la collectivité est de répondre au déficit en logements permanents. Idéalement situé entre Bourg St Maurice et Aime, plein sud, au hameau de « Bonconseil », cette opération mixte sera proposée avec une partie d'habitat en accession à la propriété et une partie en location : réalisation de 20 à 25 logements individuels groupés et de 12 à 15 logements collectifs, dont un minimum de 20% à vocation sociale (locatif et/ou accession sociale). Ce nouveau lotissement sera une continuité du village existant de Bonconseil. Les voies autos et piétonnes de ce hameau seront prolongées jusque dans le nou-

veau lotissement. Il est également prévu de réaliser un espace dédié au stationnement, aux jeux et de proposer des jardins collectifs afin d'établir un lien entre ces deux sites. Les habitants de Bonconseil pourront ainsi se rencontrer dans ces espaces publics communaux. Le projet de ce lotissement sera accompagné de la construction d'une station d'épuration qui doit être réalisée dans le cadre de la mise aux normes de l'assainissement pour l'ensemble du hameau de Bonconseil. Les études de faisabilité sont lancées. S'ensuivra la période de négociation puis d'acquisition du foncier, réalisées par un cabinet conseil. Les élus

veulent absolument privilégier les solutions à l'amiable. Les travaux seront engagés après ces étapes nécessaires au projet. Le souhait est de démarrer la viabilisation dans 18 mois environ, la réalisation s'ensuivra d'ici 2 ou 3 ans.



La déviation, pour bientôt?

Déjà en 2003, une pré-étude pour éviter la traversée du village avait été initiée, et malgré les tracés possibles étudiés alors par les services de l'État, le projet de déviation du village n'avait malheureusement pas pu aboutir.

Ce projet majeur pour l'accès aux stations de la Plagne et surtout pour la sécurité des habitants du chef-lieu pourrait bien voir le jour d'ici 2019. En effet, l'équipe municipale a souhaité porter ce projet et l'a donc inscrit dans le programme pluriannuel d'investissement 2015-2020, pour une enveloppe prévisionnelle de 8.5 M€.

Ce contournement permettrait notamment d'améliorer la sécurité routière, la protection des usagers

aux abords de l'école, d'effacer les deux points critiques du village où les bus ne se croisent pas. La difficulté d'une pente de 10% après le carrefour giratoire d'accès à La Plagne provoque en cas de neige des blocages réguliers qui peuvent, outre les risques pour les usagers, très vite paralyser l'accès aux stations.

Toutes les études préalables ont été lancées (faune, flore, acoustique, loi sur l'eau, risques miniers...). Le rap-

port sera remis le 23 juillet 2017 à l'administration. Le maître d'œuvre a été choisi le 12 octobre dernier. Ce dernier va travailler sur le projet afin de respecter les contraintes techniques et objectifs fixés par la collectivité (contraintes financières et environnementales, pourcentage de pente limité à 8,5%...). Par ailleurs, la maîtrise du foncier va être travaillée en parallèle, en privilégiant la négociation amiable. Le pré-tracé déterminera le périmètre concerné.



Restaurant scolaire

L'année 2017 sera pour l'école de La Côte d'Aime sous le signe des travaux ! En effet, suite à l'arrêt du ramassage scolaire le midi, il est devenu indispensable de réaménager les locaux du restaurant scolaire. Ainsi depuis la rentrée 2016, la commune déléguée de La Côte d'Aime propose un service de restauration scolaire. Les plats sont cuisinés par la cuisine centrale de la Plagne et livrés chaque jour.

26 enfants en moyenne mangent au restaurant scolaire, le nombre maximum d'enfants pouvant être accueillis est de 40 enfants. Des travaux d'aménagement sont prévus en 2017 et permettront de porter ce nombre à 50. Dès la fin de l'année scolaire soit en juillet 2017, les travaux seront entrepris pour qu'à la rentrée 2017-2018, les enfants puissent être accueillis dans un restaurant flambant neuf.



Appartement communal

Cet appartement, inoccupé depuis 3 ans, nécessite une rénovation complète. L'étanchéité du toit sera également réalisée. Ces travaux permettront de louer cet appartement et d'accueillir ainsi une famille à La Côte d'Aime.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Macot La Plagne

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne actuellement applicable va faire l'objet de deux opérations :

- Une révision allégée afin de prendre en compte la réalisation d'un parking aérien à Plagne 1800.
- Une modification de droit commun, avec enquête publique en vue de mettre en adéquation le PLU avec l'UTN délivré par monsieur le préfet pour le hameau des moutons.

Le PLU fait également l'objet d'une révision générale afin de le rendre compatible et en conformité avec les lois Grenelle 1 et 2, la Loi ALUR ainsi qu'avec le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) élaboré par l'Assemblée des Pays de Tarentaise Vanoise (APTV).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est la clef de voûte du dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le PADD définit les orientations du projet d'urbanisme de la commune. Celui de Macot La Plagne a fait l'objet d'une étude approfondie au regard des divers diagnostics. Il a été présenté lors d'une réunion publique à la salle polyvalente de Macot La Plagne.



Valezan

Le projet du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'un énorme travail. La dernière réunion publique a eu lieu le 10 mai 2017. Le projet a été arrêté lors du conseil municipal du 3 juillet et transmis aux personnes publiques associées, ainsi qu'aux commissions départementales de la préservation des sites naturels, agricoles et forestières et de la nature, des paysages et des sites. À réception de ces avis, le dossier sera soumis à enquête publique et à l'approbation du conseil municipal par délibération.



La Côte d'Aime

Une modification simplifiée est également en cours pour le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de La Côte d'Aime. Cette modification va permettre de prendre en considération une meilleure adéquation de certains terrains au regard de leur réel usage. Le dossier a été mis à disposition du public en juin/juillet 2017.

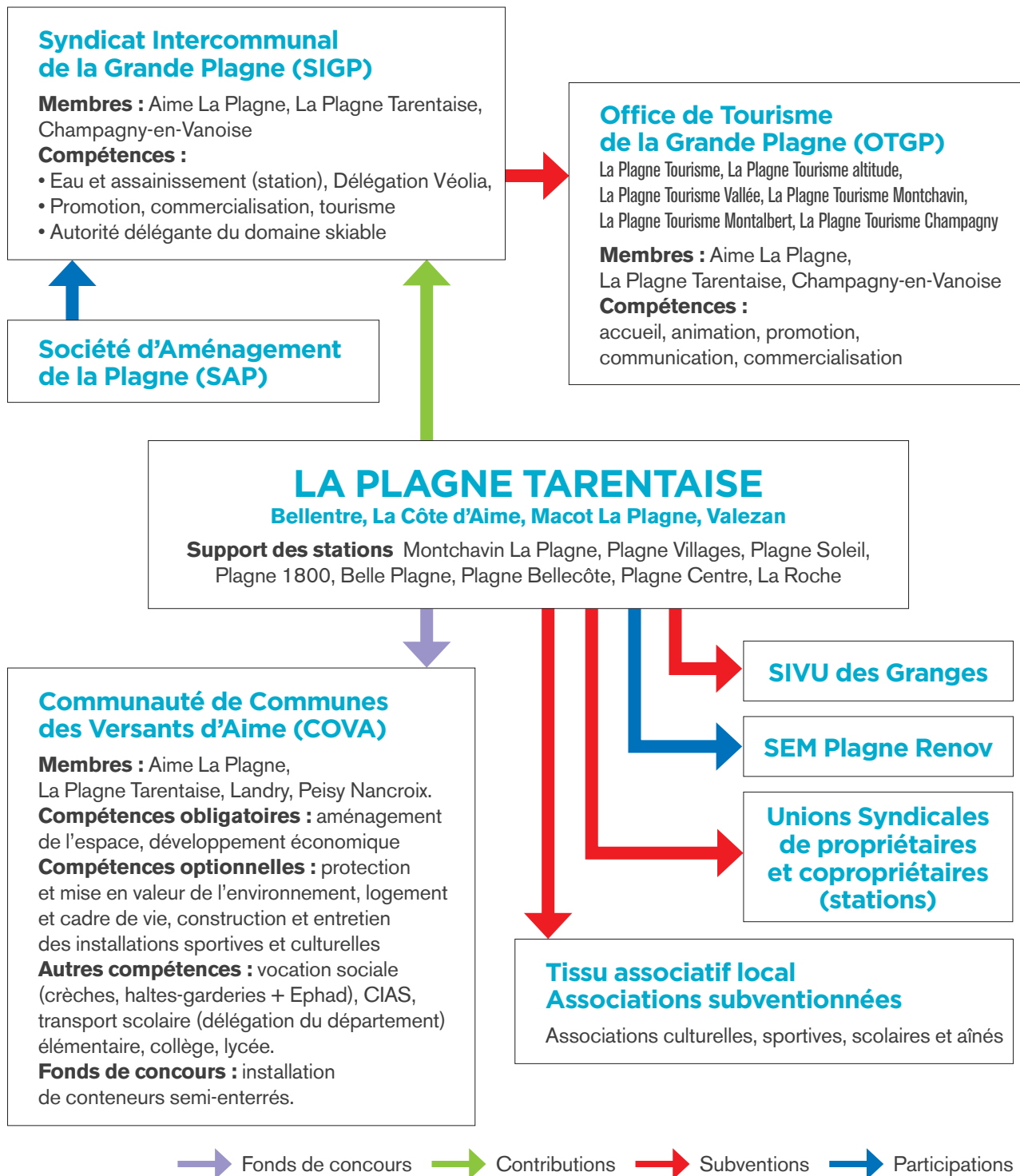


Bellentre

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune déléguée de Bellentre va faire l'objet d'une modification simplifiée afin de prendre en compte quelques aménagements réglementaires.

Cette modification porte notamment sur :

- La correction d'erreurs matérielles
 - La modification ponctuelle de certains articles du règlement écrit liée notamment à l'aspect, à l'implantation des constructions et au stationnement
 - La prise en compte dans le règlement graphique d'une construction existante oubliée
 - Le changement ponctuel du règlement graphique et de certaines zones à urbaniser notamment au lieu-dit « les Coches, de UCz en UDCz afin de mieux correspondre au type d'habitat existant
 - La modification du règlement graphique concernant les chalets d'alpage afin d'être en accord avec la législation en vigueur
 - La suppression d'emplacements réservés après la décision du conseil municipal de refuser l'acquisition des terrains après que le propriétaire ait fait manifester son droit de délaissement
 - La création de secteurs U plan masse sur les stations de Montchavin les Coches afin d'adapter le PLU aux spécificités du terrain
- Le dossier a été mis à disposition du public en juin/juillet 2017.



OFFICE DE TOURISME DE LA GRANDE PLAGNE

Depuis le 1^{er} janvier 2016 les différentes structures de tourisme de la grande Plagne se sont regroupées en une seule et même structure.

Nous représentons 70 ETP (équivalent temps plein) et inter-agissons sur 11 sites.

Nous avons de grandes missions à accomplir en plus de nos rôles régaliens que sont l'accueil, l'animation, l'événementiel, la communication et la commercialisation.



Nous avons synthétisé ces nouvelles missions dans le cadre de notre stratégie à trois ans car il ne suffit pas d'être qualitatif, il faut le faire savoir et le vendre :

- 1. Unification :** Création d'une structure unique avec une représentativité des métiers et des territoires.
- 2. Harmonisation :** inventaires et harmonisation de toutes les différentes pratiques en termes de procédures, avantages, rémunérations, cotisations et actions.
- 3. Professionnalisation :** Internalisation de la communication, démarche qualité, Ressources Humaines, économies d'échelle et nouveaux partenariats.
- 4. Clarification :** de notre image (faible) par rapport à notre notoriété (forte), et donc de l'offre qui en découle : création de la plateforme de marque et charte graphique complète.
- 5. Communication et commercialisation :**
 - Communication interne et base de données informative consultable
 - CRM (gestion de la relation client) ou BI (intelligence commerciale)
 - Unité de commercialisation Objectif : développer et fidéliser notre clientèle en répondant aux nouvelles demande du marché.

Pour financer tous ces nouveaux développements qui s'accompagnent de technologies innovantes, nous nous efforçons de trouver de nouveaux moyens tout en optimisant au maximum ceux dont on dispose actuellement : nous occupons toujours plus l'espace médiatique et

notamment sur les réseaux sociaux ou notre progression a été récompensée à de multiples reprises. Nous vous invitons à nous suivre, nous « liker » et à nous partager sur Facebook, Instagram, Tweeter, Periscope. **Soyons tous ambassadeurs de la Plagne.**



QUELQUES CHIFFRES

7 ÉCOLES

5 GARDERIES PÉRISCOLAIRES

7 SITES D'ACCUEILS TAP
(TEMPS D'ACTIVITÉ
PÉRISCOLAIRE)

1 CENTRE DE LOISIRS

1 CUISINE CENTRALE

6 SERVICES
DE RESTAURATION SCOLAIRE

1 MULTI-ACCUEIL :
CRÈCHE ET HALTE-GARDERIE

1 COORDINATRICE
ENFANCE JEUNESSE

12 ANIMATEURS

3 CUISINIERS

2 AGENTS POUR LE SERVICE

1 DIRECTRICE, **1** ADJOINTE ET
4 PROFESSIONNELS CRÈCHE

8 ATSEM
(AGENT TERRITORIAL
SPÉCIALISÉ DES ÉCOLES
MATERNELLES)

16 AUXQUELS
VIENNENT S'AJOUTER
RENFORTS SAISONNIERS

LES ÉCOLES DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Pour l'année scolaire 2016 -2017

317 Élèves ont passé leur année scolaire sur les bancs des écoles de La Plagne Tarentaise, encadrés par 16 enseignants.

Parmi eux, 5 nouveaux professeurs avaient intégré les écoles de la Plagne Tarentaise :

M^{me} Béatrice Pinneau (directrice école Macot),

M^{me} Constance Bochet (PS-MS macot),

M^{me} Gabriela Pouyé (PS à CP Bonconseil),

M^{me} Anne-Sophie Montrichard (MS à CM1 Valezan),

M^{me} Anne Mignot (directrice et enseignante école de bellentre)
auxquelles nous souhaitons la bienvenue.



Les effectifs des 7 écoles étaient répartis comme suit

Macot : 119 élèves de la petite section au CM2,

La Plagne : 71 élèves, de la petite section au CM2
(123 prévus en saison hivernale)

La Côte d'Aime : 45 élèves, de la petite section au CM2

Valezan : 10 élèves, de la moyenne section au CM1

Montchavin : 30 élèves, de la moyenne section au CM2

Bonconseil : 21 élèves, de la petite section au CP

Bellentre : 21 élèves, du CE1 au CM2



LES GARDERIES PÉRISCOLAIRES

Offrent un accueil adapté selon les sites :

Macot : 7h25 à 8h45 (9h le mercredi) et 16h15 à 18h30

La Plagne : 16h30 à 17h30 en novembre

et 16h30 à 18h15 en saison hivernale

La Côte d'Aime : 7h20 à 8h30, 11h30 à 12h et 16h30 à 18h

Bellentre : 16h30 à 19h en saison hivernale

Valezan : 16h30 à 18h30



LA CUISINE CENTRALE

Elle fournit les repas de la crèche, la halte-garderie, l'école de La Plagne, l'école de Macot et depuis septembre 2016, l'école de La Côte d'Aime.

À compter de la rentrée scolaire 2017-2018, la cuisine centrale offrira ses services à la restauration scolaire de Bellentre.

Évolution de la distribution des repas :

En 2014, 26449 repas ont été distribués ; en 2015, 28172 repas.

L'augmentation est en flèche pour 2016...

Septembre 2015 : 684 repas servis pour la cantine de La Plagne, 918 pour la cantine de Macot.

Septembre 2016 : 813 repas pour la cantine de La Plagne

1182 pour la cantine de Macot, 467 pour la cantine de La Côte d'Aime, soit une augmentation de 860 repas !



LES TAP (TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE)

La collectivité de La Plagne Tarentaise, véritable partenaire de l'éducation au quotidien, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, a mis en place un projet éducatif territorial (PEDT), basé sur la tolérance, la différence, l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté par l'enfant. Pour l'année scolaire 2017-2018, les TAP sont maintenus. Une réflexion sera engagée au sein des conseils d'écoles pour l'année suivante.

Les activités sur les sites sont proposées, soit par les animateurs de La Plagne Tarentaise, soit par des intervenants extérieurs, selon les créneaux horaires suivants :

Macot : le mardi et le vendredi de 14h45 à 16h15,

La Plagne : le lundi et le jeudi de 15h à 16h30

La Côte d'Aime : le vendredi de 13h30 à 16h30

Valezan : 45 mn en début d'après-midi, tous les jours

Bonconseil : 45 mn en début d'après-midi, tous les jours

Bellentre : 15h à 16h30 le mardi et le vendredi

Montchavin : 13h30 à 16h30 le vendredi

Un réseau a été mis en place pour échanger à propos des activités, des conseils... entre les animateurs de La Plagne Tarentaise



CRÈCHE ET HALTE-GARDERIE

Depuis décembre 2015, la collectivité a offert un accueil pour les enfants de nos vacanciers âgés de cinq mois à six ans ; 22 places leur sont réservées. Les locaux ont été aménagés et agréés par la PMI (protection maternelle infantile) pour recevoir des nourrissons.

Depuis son ouverture, la halte-garderie a accueilli 1 176 enfants pour une prestation de 22 766 heures d'accueil. Avec cet accueil de 59 berceaux, le multi-accueil devient la plus grande crèche de Haute Tarentaise. La crèche offre 37 places pour les enfants résidents et saisonniers.



L'ACCUEIL DE LOISIRS DE LA PLAGNE TARENTAISE (ALSH)

Celui-ci fonctionne depuis plusieurs années sur La Plagne en saison hivernale : Pendant les vacances scolaires (excepté le mercredi), de 8h30 à 18h15. Lors des périodes scolaires les samedis et dimanches, de 8h30 à 18h15.

L'été 2016, la collectivité a étendu l'agrément afin de répondre aux

besoins des citoyens : ouverture de l'accueil de loisirs pour la saison estivale du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 – Deux lieux d'accueil : un à Macot et un à La Plagne. Les enfants se sont rejoints pour partager diverses activités : trampoline, accro-bungy, tir à l'arc, kayak, mini-golf, piscine, Laser-Games, poney,

bricolage... Sorties journées : au plan d'eau du Gothard, Koh-Lanta, Ford Boyard, Indiana-Mômes...

Cet accueil a remporté un vif succès auprès des parents et surtout des enfants avec une moyenne de 23 enfants présents par jour. Ce dernier est reconduit pour la saison estivale 2017.





Sécurité des villages

La commune de La Plagne Tarentaise a la volonté de sécuriser au maximum les chefs-lieux. Pour cela, elle a mis en place de nombreux dispositifs dans les communes déléguées.

Macot : Écluses – Séparateurs de voies au sommet de Macot pour empêcher les gens de doubler en agglomération – Radar pédagogique – Cheminement piéton au sommet de Macot, le long de la RD Feux tricolores pour l'école

La Côte d'Aime : Écluses

Bellentre : Feux tricolores entrée côté Bourg Saint Maurice.

Valezan : Écluses et cheminement piétons par marquage sur la chaussée.

Plan communal de sauvegarde (PCS)

Mise en place du plan communal de sauvegarde à l'échelle de La Plagne Tarentaise : **Être prêt... au cas où !**

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Les actions d'information préventive font partie du PCS, notamment le DICRIM (Document d'informations communales sur les risques majeurs), qui vise à informer la population sur les risques encourus. Suite à la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2016, les services et les élus ont travaillé sur la fusion des données des anciens PCS afin d'élaborer un nouveau



PCS pour la commune de la Plagne Tarentaise. Ce dispositif est désormais opérationnel et des exercices réguliers vont être effectués dans les mois suivants afin de tester l'efficacité du dispositif.

La réserve communale

Dans le cadre de l'élaboration de ce PCS, les communes ont la possibilité de créer une réserve communale. Le principe de ce dispositif est de pouvoir mobiliser des bénévoles qui pourraient se rendre disponibles si un incident majeur survenait sur la commune. Leur mission serait d'apporter de l'aide aux habitants et aux services de sécurité sur place. Les personnes souhaitant faire partie de cette réserve communale devront signer un acte d'engagement et seront sous l'autorité directe du maire. Les personnes visées pourront être d'anciens pompiers ou gendarmes, ou des personnes ayant réalisé des formations de secourisme.

Défibrillateurs

La commune de La Plagne Tarentaise a investi ces dernières années dans des défibrillateurs, parfois nommés DAE (Défibrillateur Automatisé Externe). Plusieurs endroits stratégiques ont été équipés. La commune de La Plagne Tarentaise s'engage dans cette cause de santé publique pour faire baisser le nombre de décès par arrêt cardiaque extrahospita-

lier en France. D'autres défibrillateurs seront installés prochainement sur la commune. **AYEZ LE BON RÉFLEXE : si vous êtes témoin d'un arrêt cardiaque.** Appelez les secours, commencez un massage cardiaque, demandez à un témoin d'aller chercher le défibrillateur le plus proche, mettez en marche le défibrillateur et suivez les instructions.

<http://www.defibmap.org/fr/map/index/MTgzlyMJ>

- > Mairie de Macot
- > Salle Polyvalente de Macot
- > Restaurant la Roche
- > Point I Plagne 1800
- > Point I Plagne Centre
- > Point I Plagne Villages
- > Point I Plagne Soleil
- > Point I Plagne Bellecôte
- > Point I Belle Plagne
- > École de Bellentre
- > Poste de Montchavin
- > Salle des fêtes de La Côte d'Aime
- > Auberge de Valezan

ÉTAT CIVIL

JANVIER À DÉCEMBRE 2016

(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)

BELLENTRE

Naissances

FERRARI Louna, Julia le 12 janvier 2016

Décès

BORNAND Max, René le 17 août 2016

CHAMPERT Jean, Marie, Pierre le 8 juin 2016

CHOI William le 21 mars 2016

CLEAZ Raymond le 12 avril 2016

EMPRIN Alain le 25 juillet 2016

MARCHAND-MAILLET Albertine le 31 octobre 2016

MARCHAND-MAILLET Jean-Luc le 21 avril 2016

MARCHANDET (CLEAZ-SAVOYEN) Yvette Anna le 4 novembre 2016

RICHARD (GIROD-FOURNIER) Augustine le 24 octobre 2016

RICHARD Rémi le 31 janvier 2016

ROGER (TALDO) Marie, Madeleine, Augustine, Berthe le 27 juillet 2016

TOAMAIN Jean-Paul, Marie le 8 mars 2016

TRESALLET René le 21 février 2016

VILLANI Robert, Joachim le 9 février 2016

VILLIEN Marie Thérèse le 19 août 2016

Mariages

GARNIER Fabrice et POUEVIGNE Marie-Laure le 11 juin 2016

LA CÔTE D'AIME

Naissances

Mathilde FAVRE le 8 juin 2016

Augustin Ernest Jean EYNARD le 5 novembre 2016

Emmy et Lisa DUPUY le 30 décembre 2016

Mariages

Julien Yves Guy COLOMBE et Virginie PHILIPPON le 23 janvier 2016

Vincent Nicolas BARRAL et Florence ANTUNES le 18 juin 2016

Eric Bernard Joseph Marc BERNARD et Patricia Michelle DALMAS le 25 juin 2016

Frederik August MARLAUD et Lucie Marie Emma GEORGE le 30 juillet 2016

Michel Gaston LIEMANS et Patricia Marie COLLOMB le 24 septembre 2016

Décès

Jean-Pierre PLASSIARD le 26 janvier 2016

Marie Julia Innocente LUISET le 9 mars 2016

David John BREWER le 7 avril 2016

Jean Emile PELLOUX le 15 juillet 2016

Léon BUTHOD-GARÇON le 22 juillet 2016

Michel ERNEST-CRESSEND le 2 décembre 2016

Estelle Joséphine PLASSIARD le 22 décembre 2016

MACOT LA PLAGNE

Naissances

BOTTEFF-WALLACE Kyniska le 12 septembre 2016

BOTTA Stella le 25 septembre 2016

FAVRE Thomas le 26 mai 2016

GAMPER Luce le 27 août 2016

GILARDI Naël le 26 septembre 2016

SABY GRIVET Sam né le 30 octobre 2016

KOLTCHANOFF Nolan le 13 février 2016

LE GOFF DELATSCH Gavin le 7 octobre 2016

PHILIPPE Louise le 24 novembre 2016

RUPP Nina le 10 novembre 2016

WEBER Capucine le 19 août 2016

DALLA COSTA Milo le 21 décembre 2016

Décès

VIVET-GROS Marin le 29 décembre 2015

ASTIER-PERRET Michel le 15 janvier 2016

BROCHE (ASTIER) Juliette le 27 janvier 2016

OSWALD (CLAYTON) Anne le 1^{er} février 2016

KRETZ Jonathan le 7 février 2016

LEMAITRE Andrew le 17 mars 2016

BUGNY Raoul le 12 avril 2016

PLASSARD Fabien le 30 avril 2016

DAVID Raymond le 16 juin 2016

CLEAZ-SAVOYEN (PERRIÈRE) Rolande le 9 septembre 2016

MARTIN Patrick le 25 novembre 2016

Mariages

MARTIN Eric et JEANNIN Michèle le 4 mai 2016

DUCHOSAL Michaël et PERRIÈRE Hélène le 7 mai 2016

MERCIER-FREPPAZ Mathieu et BROCHE Chloé le 28 mai 2016

VALEZAN

Naissances

DESNOUS Ambroise Louis Hyppolite le 24 février 2016

BERTRAND Aline Chantal Michèle le 27 février 2016

COLLOMB Lucas le 10 septembre 2016

Décès

GALLET Pierre le 10 octobre 2016

MARCHAND MAILLET Jean Paul le 13 juillet 2016

NB : seules les personnes ayant donné leur accord écrit pour la publication de leur état civil sont indiquées dans cette parution



MAIRIE DE LA PLAGNE TARENTOISE

BP 04 – 73216 Aime La Plagne cedex

04 79 09 71 52

mairie@laplagnetarentaise.fr

Bientôt en ligne, le nouveau site de la commune

www.laplagne-tarentaise.fr



la Plagne Tarentaise
